

# POSITIONS

La lettre des protéines végétales

N° 69 Mars 2019



sommaire

## BRÈVES

### ● LEGVALUE : UN PREMIER WORKSHOP À PARIS EN DÉCEMBRE DERNIER

Le projet européen Legvalue, qui a pour mission d'accompagner le développement des filières à base de légumineuses en Europe, a organisé début décembre son premier workshop à Paris : *The 2-in-1 LegValue Workshop*. « 2-in-1 » car deux grandes thématiques ont été abordées sur ces trois jours de travail et d'échanges : la place des légumineuses dans

les systèmes de culture d'une part, et les innovations technologiques et organisationnelles dans les chaînes de valeur des légumineuses d'autre part. Antoine Chardon, chargé des affaires réglementaires et scientifiques

au GEVP, a notamment présenté l'évolution du marché des protéines végétales en France, des années 90 à nos jours. Sur chaque thématique, des groupes de discussion étaient organisés avec les participants à l'issue des présentations des experts, pour échanger sur les différents points abordés.

+ En savoir plus sur LegValue : <http://www.legvalue.eu>

### ➤ Brèves p. 1

- LegValue : un premier workshop à Paris
- Journée mondiale des légumineuses
- Encourager le développement des protéines végétales en Europe
- Les légumes secs font leur entrée dans les recommandations alimentaires
- Le GEVP au Salon de l'agriculture

### ➤ Protéines végétales dans les produits alimentaires : 30 ans de référencement p. 3

### ➤ 3 questions à Marie-Laure Empinet, Présidente du GEVP p. 6

## ● 10 FÉVRIER, JOURNÉE MONDIALE DES LÉGUMINEUSES

Les légumineuses ont désormais leur propre Journée mondiale, le 10 février. Cette décision de l'Onu s'inscrit dans la dynamique initiée en 2016 avec l'Année internationale des légumineuses. Le 10 février dernier, de nombreuses publications ont ainsi été partagées sur les réseaux sociaux avec le hashtag *#journeemondialedeslegumineuses*, rappelant notamment les avantages nutritionnels de la consommation de légumineuses.





### ● ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT DES PROTÉINES VÉGÉTALES EN EUROPE

La Commission européenne a sorti fin novembre 2018 un *rapport sur le développement des protéines végétales dans l'UE*. Ce document fait le point sur la situation de l'offre et de la demande en protéines végétales dans l'Union et examine les possibilités de développer davantage leur production, dans le respect de l'environnement. Parmi les pistes proposées : « *promouvoir les avantages des protéines végétales pour l'alimentation, la santé, le climat et l'environnement* ». Les États membres et les parties prenantes sont ainsi invités à « *utiliser les différentes possibilités de communiquer de manière proactive et à promouvoir les protéagineux pour l'agriculture, les aliments pour animaux et les denrées alimentaires* ». En 2019, 200 millions d'euros seront mis à disposition pour cofinancer des programmes de promotion. Les conclusions de ce rapport ont été dis-



Fin novembre, quelque 200 experts et parties prenantes se sont retrouvés à Vienne pour échanger sur le récent rapport de la Commission européenne sur le développement des protéines végétales dans l'UE.

cutées lors d'une conférence tenue à Vienne, avec quelque 200 experts et parties prenantes (filère agroalimentaire, alimentation animale, réseaux de recherche, administrations...). Les comptes-rendus des échanges sont téléchargeables sur le *site de la Commission européenne*.

### ● LES LÉGUMES SECS FONT LEUR ENTRÉE DANS LES RECOMMANDATIONS ALIMENTAIRES



« **C**onsommer des légumes secs (lentilles, haricots, pois chiches...) au moins 2 fois par semaine car ils sont naturellement riches en fibres » : avec cette nouvelle recommandation, qui vient compléter, entre autre, le déjà bien connu « *consommer au moins 5 fruits et légumes par jour* », les légumineuses font (enfin) leur entrée dans les recommandations alimentaires françaises. Santé publique France, l'agence nationale de santé publique, vient d'en publier la dernière mise à jour pour les adultes. Ces nouvelles recommandations feront l'objet d'un dispositif de communication au cours de l'année 2019.

■ **MISER SUR LA RICHESSE EN FIBRES POUR ENCOURAGER LA CONSOMMATION**  
Santé publique France s'est appuyé sur des études qualitatives et quantitatives auprès des consommateurs pour formuler des recommandations les plus compréhensibles et acceptables possibles. C'est ainsi que la richesse en fibres des légumes secs est ressortie comme un levier important de consommation, davantage que le fait que ces derniers puissent représenter une alternative à la viande. L'Agence recommande néanmoins - comme message secondaire - d'alterner les sources de protéines : « *Pour le plaisir du goût et de la variété, vous pouvez alterner dans la semaine la viande, la volaille, le poisson, les œufs et les légumes secs.* »

### ● LE GEPV AU SALON DE L'AGRICULTURE

Grâce à Terres Oléopro, qui offre au GEPV l'opportunité de partager son stand depuis maintenant trois ans, le GEPV a de nouveau répondu présent au dernier Salon de l'agriculture, qui s'est tenu à Paris du samedi 23 février au dimanche 3 mars 2019. L'occasion de présenter aux visiteurs les différents

stades de transformation de la graine à la protéine ; les produits contenant des protéines végétales ; ou encore les intérêts nutritionnels, technologiques et environnementaux des protéines végétales.





## PROTÉINES VÉGÉTALES DANS LES PRODUITS ALIMENTAIRES : 30 ANS DE RÉFÉRENCIEMENT

Il y a 30 ans, le GEPV lançait son premier référencement de produits alimentaires contenant des protéines végétales. Baptisée alors « Store Check », cette enquête, réalisée tous les deux ans, a permis de suivre la percée puis l'essor de ces produits en moyennes et grandes surfaces.



©123RF-tzido

Tous les deux ans depuis 1989, le GEPV réalise une enquête de référencement dans les supermarchés.

En 1989, le GEPV lançait son premier « Store Check », une enquête réalisée en moyennes et grandes surfaces pour référencer les produits alimentaires contenant des protéines végétales. Un rendez-vous bisannuel pour le GEPV, jamais raté depuis, dont les résultats montrent l'intérêt croissant des fabricants et distributeurs de l'industrie agroalimentaire envers ces ingrédients qui présentent à la fois des qualités nutritionnelles, techniques et organoleptiques, et qui répondent à des attentes des consommateurs.

### ■ MIEUX COMPRENDRE LES USAGES DES PROTÉINES VÉGÉTALES

Si la méthodologie a connu des ajustements au cours de ces trente années, le fil rouge est toujours resté le même, à savoir mieux comprendre les usages des protéines végétales, en comptabilisant, dans les rayons d'un échantillon de 15 à 20 magasins (supermarchés, hypermarchés, magasins spécialisés, hard discount, magasins de proximité), le nombre de produits mentionnant leur présence et, quand l'information était disponible, en qualifiant l'origine de ces protéines végétales. Les ajustements de méthodologie n'ont eu comme seule ambition que celle de suivre les évolutions d'usage des protéines végétales et les changements dans les habitudes de consommation. C'est ainsi que des magasins « hard discount » et

des magasins spécialisés (supermarchés bio...) ont été intégrés dans l'échantillon enquêté, ou encore que l'enquête a été ouverte à de nouveaux rayons d'une édition à l'autre (produits laitiers, surgelés, baby-food...).

### ■ DE PLUS EN PLUS DE PRODUITS RÉFÉRENCÉS...

Quand on regarde les résultats sur 30 ans d'enquête, on constate d'abord que le nombre de produits contenant des protéines végétales (MPV) a fortement augmenté, passant de 300 en 1989 à près de 5 000 lors de la dernière enquête en 2017 (voir graphique 1 page suivante). Cette augmentation n'aura toutefois pas été linéaire :

- d'abord, une **forte croissance dans les années 1990**, avec un nombre de produits référencés qui passe de 300 en 1989 à plus de 1 000 en 1999. Cette croissance s'est toutefois ralentie sur les années suivantes. Dans son bilan de référencement de 1999, le GEPV rapporte ainsi : « *Le nombre de référencements des MPV continue de croître, même si depuis 1993, cette croissance s'est stabilisée à + 7-8 % d'un bilan à l'autre* » ;
- puis une **chute brutale en 2001**, où le nombre de produits référencés diminue de près de 40 % par rapport à l'édition précédente. Cette année marque un tournant sur le marché des protéines végétales et montre des comportements par secteurs utilisateurs très différents. « *La polémique sur l'opportunité de tolérer les OGM dans l'ali-*



mentation dure depuis bientôt 5 ans en Europe. Néanmoins, ce n'est que plus récemment que le durcissement du rejet, dont les soja et maïs OGM font l'objet, se traduit par des changements drastiques sur le marché des protéines végétales », analyse alors le GEPV.

• après une reprise en dents de scie, le **chemin de la croissance est retrouvé à compter de 2007**. Le nombre de produits référencés passe alors de 1 165 en 2007 à plus de 5 000 en 2015. Il a un peu baissé en 2017, à 4 636. Il sera intéressant de voir si les résultats du bilan de référencement 2019 confirmeront cette baisse ou montreront un retour à la hausse.

### ■ DE NOMBREUSES CATÉGORIES CONCERNÉES

Autre constat suite à ces trente années d'enquêtes : les produits à base de protéines végétales ont gagné tous les rayons ou presque. Déjà en 1993, la 3<sup>e</sup> édition référençait plus de 1 000 produits, répartis entre les préparations à base de viandes et plats cuisinés (25 %), la charcuterie (21 %), la biscuiterie salée et sucrée (21 %), la BVP<sup>1</sup> (18 %), les produits diététiques (11 %) et les préparations à base de poissons et coquillages frais (4 %). Et le GEPV notait alors que « l'augmentation du nombre des référencements concerne tous les secteurs de façon assez homogène, avec cependant une progression plus marquée pour le rayon diététique ». Le nombre évolue ensuite différemment selon les rayons. En 2005, le GEPV note ainsi « une concentration accrue de ces produits dans trois catégories - BVP<sup>1</sup>/biscuiterie, surgelés, produits carnés - qui représentent alors 82 % de l'ensemble des références, contre seulement 73 % deux ans auparavant. »

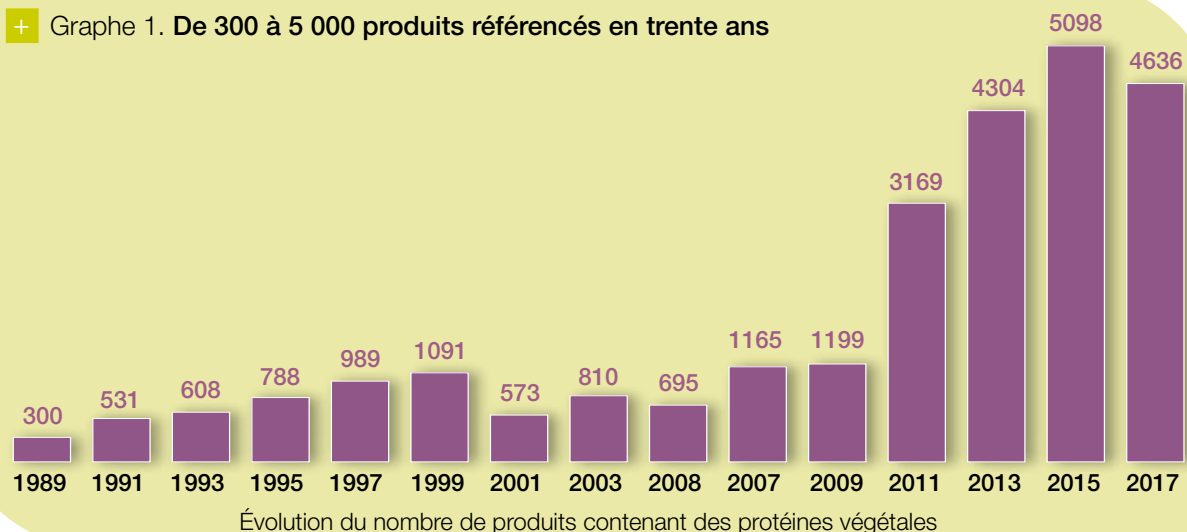
### ■ PERCÉE DU RAYON TRAITEUR

Les catégorisations de produits évoluent également au fil des enquêtes, ce qui rend compliqué les comparaisons précises. À noter toutefois la forte percée des produits contenant des protéines végétales au rayon « traiteur ». En 2013, le GEPV rapportait ainsi que « le développement des produits « traiteur » et « diététiques » sont deux des tendances lourdes de l'évolution récente de la consommation alimentaire et qui se sont accélérées ces dernières années. L'analyse des différents articles dans les rayons « traiteur » des magasins enquêtés montre la prépondérance des produits permettant un repas rapide - les sandwiches représentent 41 % des références dans ce rayon -. Quant à la croissance des produits diététiques, elle correspond à une prise de conscience accrue des besoins nutritionnels. » Et lors du dernier référencement, en 2017, c'est le rayon traiteur/épicerie salée qu'on retrouve en tête, avec 34 % des produits référencés, suivi de l'épicerie sucrée (25 %), de la BVP<sup>1</sup> (15 %), du rayon viande/poisson (13 %), des surgelés (13 %) et enfin, des produits laitiers (moins de 1 %).

### ■ LES PROTÉINES VÉGÉTALES FORTEMENT ASSOCIÉES AUX INNOVATIONS

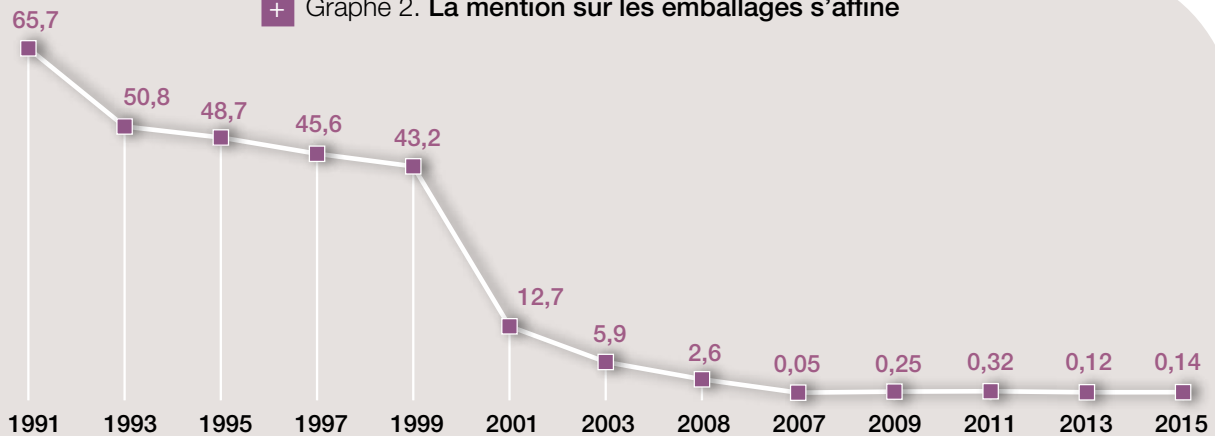
Autre constat qui se retrouve en toile de fond des bilans de référencement : le lien entre protéines végétales et innovation. D'une enquête à l'autre, les produits contenant des protéines végétales montrent en effet un certain turn-over, c'est-à-dire que parmi les produits référencés, une part relativement importante, voire très importante certaines

+ Graphe 1. De 300 à 5 000 produits référencés en trente ans





+ Graphe 2. La mention sur les emballages s'affine



Pourcentage de produits référencés dont la liste d'ingrédients contient le terme générique « protéine végétale »

années, concerne de nouveaux produits ; d'autres disparaissant à l'inverse d'une enquête à l'autre.

### ■ UNE MENTION QUI S'AFFINE POUR UNE MEILLEURE INFORMATION DU CONSOMMATEUR

Enfin, les 30 ans de bilans de référencement permettent de souligner une autre tendance forte dans l'usage des protéines végétales : leur mention de plus en plus précise dans la liste d'ingrédients des produits. En 1991, lors de la 2<sup>e</sup> enquête, la mention globale « protéines végétales » concernait 65 % des produits référencés ; depuis 2007, cette mention se retrouve sur moins de 1 % des produits (voir graphique 2 ci-dessus). Cette tendance s'explique après la réglementation Food Law de 2002, qui impose l'indication de l'origine de la MPV (type de graine).

En parallèle, les dénominations se multiplient. En 2013, le bilan de référencement recense ainsi 60 mentions différentes, contre 36 seulement en 2011. « Ce sont d'une part, de nouvelles mentions de formes de protéines. D'autre part, apparaissent de nouvelles associations qu'on ne trouvait pas sur les étiquettes en 2011. Cela indique une plus grande diversification des formes de MPV utilisées par l'industrie alimentaire, en même temps qu'un étiquetage plus précis, pour une meilleure information du consommateur », analyse alors le GEPV.

### ■ DES INTITULÉS TRÈS VARIÉS

À noter que selon les sources de protéines végétales utilisées, les intitulés peuvent se révéler très variés, du fait de formes différentes dans certains cas, mais

renvoyant aussi parfois au même ingrédient. Suite au bilan de référencement de 2017, le GEPV rapporte ainsi que « pour le blé, neuf intitulés différents ont été relevés : gluten de blé ; gluten vital de blé ; protéine de blé ; protéine de blé bio ; protéine de blé texturée ; protéine de blé réhydratée ; protéine de blé hydrolysée ; protéine végétale de blé ; et enfin, hydrolysate de protéine de blé. Le pois en compte six, et le soja, 19 ! Le lupin ne se retrouve quant à lui que sous la forme de "farine de lupin" ou "protéine de lupin", et la fève, sous la seule appellation "farine de fève". Alors que le soja était très largement en tête des origines mentionnées lors des premiers bilans de référencement (en 1993, « les différentes appellations relatives au soja sont majoritaires et représentent 36 % des dénominations »), il est détrôné par le blé dans les années 2000 ; cette origine est aujourd'hui largement prédominante. En 2017, elle représente 68% des utilisations, contre 21 % pour le soja. Le bilan de référencement de 2013 soulignait là une spécificité du marché français, le soja tenant cette place prédominante dans plusieurs autres pays européens comme la Grande-Bretagne : « Les traits particuliers qui apparaissent, en particulier la place respective du blé et du soja dans les MPV, ainsi que la présence non négligeable des féveroles, pois et lupin sont une spécificité française, et même - pourquoi pas -, un modèle français des protéines végétales qui se trouve conforté. »

Le prochain bilan de référencement, prévu à l'été 2019, sera l'occasion de voir si ces différentes tendances se confirment... et/ou si de nouvelles apparaissent !

<sup>1</sup> BVP : boulangerie, viennoiserie, pâtisserie



## TROIS QUESTIONS À MARIE-LAURE EMPINET, PRÉSIDENTE DU GEPV

### 1. QUELLES SONT, SELON VOUS, LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE CES TRENTE ANNÉES DE BILANS DE RÉFÉRENCIEMENT ?

Il faut d'abord souligner le côté novateur et visionnaire du GEPV qui œuvre depuis 1976, année de sa création, pour le développement des protéines végétales dans l'alimentation des Français et qui, avec le bilan de référencement créé en 1989, permet de suivre ce développement. Avec bientôt 30 années de données, ce bilan de référencement est en effet un outil très utile pour mesurer le développement de ces nouveaux marchés. Et les résultats confirment que les produits contenant des protéines végétales correspondent aujourd'hui à une attente forte des consommateurs. Autre constat intéressant : la mention sur les emballages qui s'affine, passant très largement du terme générique « protéines végétales » à la mention de la source de protéine (blé, soja, pois...).

### 2. LE NOMBRE DE PRODUITS RÉFÉRENCIÉS EST PASSÉ DE 300 EN 1989 À PRÈS DE 5 000 EN 2017. QUE VOUS INSPIRE CE RÉSULTAT ?

Ce résultat montre indéniablement la croissance de l'utilisation des protéines végétales. Plus précisément, j'ajouterais qu'après un démarrage fulgurant dans les années 1990 et un ralentissement très net ensuite, il semble qu'un avenir prometteur se dessine enfin aujourd'hui pour les protéines végétales.

Le blé, le soja et le pois sont les 3 protéines végétales principales recensées, suivis par la fève et le lupin. Les protéines végétales associées entre elles apportent les acides aminés nécessaires à la bonne croissance. Elles ont de plus une teneur en matières grasses très faible. Leur empreinte environnementale est également favorable. Le nouveau Plan Protéines français en cours de réflexion devrait soutenir une production française en qualité et en quantité depuis l'amont agricole jusqu'au consommateur.



Directrice des Relations extérieures de Roquette, Marie-Laure Empinet est présidente du GEPV depuis avril 2018.

### 3. QUELLES SONT D'APRÈS VOUS LES PROCHAINES ÉVOLUTIONS À VENIR, ET COMMENT LE GEPV POURRA-T-IL LES ACCOMPAGNER ?

Aujourd'hui, il est clairement recommandé d'augmenter sa consommation en protéines végétales. On s'attend donc à ce que la croissance des produits contenant des protéines végétales se poursuive et à ce que cette tendance s'installe durablement. Le baromètre 2019 permettra de montrer si la croissance attendue est au rendez-vous dans les rayonnages.

Le GEPV poursuit de son côté ses missions d'études et de promotion des protéines végétales, en participant activement à leur meilleure connaissance par le grand public et par les professionnels de l'industrie agro-alimentaire. Cela passe notamment par la poursuite de ce bilan de référencement, mais aussi par des enquêtes auprès des consommateurs, un kit pédagogique à destination des écoles agro-alimentaires et des professionnels, la diffusion de la lettre d'information *Positions*, ou encore des études techniques sur les propriétés des protéines végétales.

**Editeur :** GEPV, 66 rue la Boétie, 75008 Paris  
**Directeur et responsable de la publication :**  
Hubert Bocquelet  
**Prix de vente :** 0 €  
**Date de dépôt légal :** mars 2019  
**ISSN :** 2426-0746